

COMMISSION

TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte législatif et réglementaire, tant au niveau national qu'euro-péen, a rythmé les activités de la Commission Techniques, exploitation et développement durable en 2021. Ses travaux ont ainsi concerné la protection de l'environnement et du climat, dans sa dimension énergétique : **transition et verdissement des flottes des réseaux urbains, mais aussi amélioration de la performance des bâtiments.**

Outre la poursuite des mesures en place dans les transports pour faire face aux différentes vagues de la Covid-19 et de ses variants, l'année 2021 a été marquée par la publication de différents textes législatifs et réglementaires visant à préserver le climat.

Des contributions, analyses et recommandations sur les textes

Ces textes, émanant de l'Union européenne (Taxonomie, Fit for 55, etc.) ou des pouvoirs publics français (transposition de la directive « Véhicules propres », loi Climat et résilience, Stratégie française pour l'énergie et le climat, Stratégie nationale bas carbone, Programmation pluriannuelle de l'énergie, etc.) ont amené l'UTP à apporter sa contribution, son analyse ou ses recommandations via les travaux de la Commission. Ses membres ont ainsi accompagné les adhérents dans la compréhension des textes issus de la transposition de la directive véhicules propres, qui a notamment modifié le code de l'environnement en instituant, par exemple, l'obligation d'acquisition de véhicules très faibles émissions dans certains territoires. Concernant le cadre législatif français, la loi Climat et résilience a généré l'impératif, pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants, de mettre en place des zones à faibles émissions mobilité, ce qui a

eu un effet indirect sur le renouvellement des autobus dans les territoires concernés.

La transition énergétique des flottes

En parallèle, les membres de la commission Techniques, exploitation et développement durable ont poursuivi leurs travaux de valorisation de la transition énergétique des flottes, notamment au sein de la Task force sur les véhicules lourds animée par la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM). Depuis plusieurs années, le suivi des véhicules urbains et le suivi des nouvelles immatriculations mettent en évidence le renouvellement du parc urbain par des autobus plus vertueux. Pour autant, la Commission a mis en exergue qu'il reste de nombreux bus anciens dans les réseaux et qu'une transition énergétique résolue ne pourra s'opérer sans un soutien à leur renouvellement notamment dans les agglomérations de moins de 250 000 habitants, moins concernées par les dispositions réglementaires. L'ensemble de ces sujets n'a pas occulté les activités de la Commission sur l'accessibilité; celles-ci se sont en effet poursuivies. Son expertise a été sollicitée sur le projet de mise en place de la plateforme unique de réservation et les préconisations d'accessibilité des métros historiques dans la perspective des Jeux Olympiques.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT

Laura Brugel (14)
Christophe Petit (8)
Adrien Malfray (11)

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS
Jean-Louis Metzger

KEOLIS
Patrizia Gatti-Gregori
Thierry Guinard
Bruno Lapeyrie
Lætitia Nicco (6)

RATP
François Vauxion (13)
Sophie Mazoué

RATP DEV
Georges Despaigne (1)

REUNIR ALENÇON
Laurent Boudot (10)

RTM MARSEILLE
AGIR TRANSPORT
Cédric Saulnier (5)

SNCF
Florence Cousin (9)
Pierre Sandevor

SNCF GARES & CONNEXIONS
Carole Tabourot

TISSÉO TOULOUSE
AGIR TRANSPORT
Romain de Montbel (12)

TRANSDEV
Philippe Fenart (7)
Sébastien Holstein
Alain Pittavino

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS
AGIR TRANSPORT
Marc Delayer (3)
(président de la Commission)

TRENITALIA
Pascal Duflos

UTP
Stéphanie Jégu (4)
Stéphanie Lopes
d'Azevedo (2)

VECTALIA FRANCE
Thibaut Fournier-Montgieux
Lionel Huntzinger
Frédéric Rambaud

COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



MARC DELAYER

Président de la commission Techniques, exploitation et développement durable

Directeur général des Transports Publics du Choletais, AGIR Transport

La contribution des transports collectifs pour préserver l'environnement est-elle assez connue ?

Pour les parties prenantes, dont les autorités organisatrices, c'est une évidence : la préservation du climat est notre « boussole » au quotidien. Mais, il faut accentuer nos efforts pour faire comprendre que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourront être atteints sans un report massif vers les transports publics. Nous ressentons le besoin de construire des indicateurs environnementaux et ils figurent sur notre feuille de route pour 2022.

Comment rendre compte des atouts des transports collectifs pour l'inclusion sociale et territoriale ?

En effet, on oublie parfois le rôle des transports publics comme seule solution de déplacement pour tous, y compris les jeunes, les personnes sans permis, les plus âgés, les personnes à mobilité réduite, etc. Notre commission travaille sur l'accessibilité ou la desserte des zones de moins en moins denses pour offrir une solution pérenne de mobilité à chacun; par exemple, en se saisissant du développement de nouveaux modes de transports tels que le téléphérique urbain pour réfléchir à son accessibilité en amont ou l'essor du vélo pour travailler à son articulation avec les transports publics dans une optique de complémentarité.

« Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourront être atteints sans un report massif vers les transports publics. »